

Du jeudi 10.01.2019 au mercredi 16.01.2019

Jour	Date	Heures		Evénements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	10.01.2019	14h00	17h00	Rassemblement contre Paul Biya, Président du Caméroun	Place des Nations	50
Vendredi	11.01.2019	18h15	23h00	Match de hockey GSHC – Rapperwil	Patinoire des Vernets	6000 - 10000
Samedi	12.01.2019	18h00	23h45	Distribution de soupe	Parc des Croupettes	50
Samedi	12.01.2019	11h00	14h00	Hiver au parc des Acacias	Parc des Acacias	500
Dimanche	13.01.2019	17h00	21h00	Brûlage de sapins	Route des Coudres 35 à Céligny	50 - 100
Dimanche	13.01.2019	17h00	20h00	Flambée des sapins de Noël	Chemin des Ouaches à Collex-Bossy	100
Dimanche	13.01.2019	09h00		Présentation Jaeger-Lecoultré et inauguration de la Boutique (jusqu'au 16.01)	Parc des Bastions/Quai du Général-Guisan	200
Mardi	15.01.2019	07h30		Campagne de communication TPGPAY (jusqu'au 19.01)	Place de Bel-Air	50
Mercredi	16.01.2019	18h30	20h00	Rassemblement pour demander la libération de Mme Milagro SALA / Argentine	Place des Nations	50



Nouvelle carte de Police.

Depuis le 1er janvier 2019, les policières et policiers de la police cantonale genevoise sont dotés d'une nouvelle carte de police.

Cette nouvelle carte correspond aux exigences du Règlement sur les cartes de légitimation attestant un pouvoir d'autorité (B 3 25.04 RCLég). Elle recèle des caractéristiques de haute sécurité permettant une protection à la falsification.

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.